



Section de Savoie



CTSD du 2 septembre 2015 : compte rendu...

**4,5 postes restaient après le CTSD du mois de juin.
5 fermetures et 8 ouvertures
Créations de 8 postes de TRB pour le remplacement**

[Consulter les mesures de carte](#)

L'IA rappelle la priorité donnée aux écoles de l'école prioritaire (REP et REP+) tout en ne négligeant pas les petites écoles rurales et/ou de montagne...

Le SE-Unsa est largement intervenu pour rapporter et défendre tous les cas que les collègues avaient fait remonter. Cette carte scolaire est encore compliquée. Malgré les créations de postes de ces trois dernières années, il manque toujours des ressources au niveau du département. Ceci pose donc des problèmes :

- des seuils d'ouverture/fermeture encore bien trop hauts
- des difficultés à prendre en compte les spécificités rurales de notre département et notamment les petites écoles avec des classes multi-niveaux bien trop chargées.
- La neutralisation de postes de RASED : 6,5 postes de réseau :
 - o Ecole primaire de Pont de Beauvoisin 0,5 poste E
 - o Ecole élémentaire Jean Jaurès Chambéry 1 poste E
 - o Ecole élémentaire Vert Bois Chambéry 0,5 poste E
 - o Ecole élémentaire Vert Bois Chambéry 0,25 poste E
 - o Ecole élémentaire Pierre Borrione Aime 1 poste E
 - o Ecole élémentaire A. Briand St Jean de Maurienne 0.25 poste E
 - o Ecole primaire St Rémy de Maurienne 1 poste E
 - o Ecole élémentaire Jules Ferry Modane 1 poste E
 - o Ecole élémentaire Jean Moulin Montmélian 1 poste G
- Un nombre de remplaçants encore insuffisant pour palier toutes absences des collègues dans l'année...

VOTE du CTSD : 10 abstentions :

- **4 SE-UNSA**
- **4 FSU**
- **1 FO**
- **1 SGEN**

Points soulevés pendant le CTSD :

- **RASED** : le SE-Unsa, en préliminaire, est longuement intervenu sur les RASED en demandant de ne pas neutraliser les postes sur lesquels des collègues souhaiteraient



Section de Savoie

exercer. En effet, certains collègues sans CAPA-SH, mais inscrits au CAPA-SH option E cette année, avaient fait des demandes...C'est encore un refus de l'IA...

- **Remplacements et décharges de direction** : le SE-Unsa est intervenu pour rappeler que des décharges supplémentaires doivent être données aux collègues directeurs de 1 à 3 classes. Ces décharges sont statutaires et devront obligatoirement être données...
- **EVS et aide administrative** : Le SE-Unsa est intervenu pour demander un point sur les contrats aidés et donc sur l'aide administrative aux directeurs. De plus, le SE-Unsa est intervenu encore une fois pour évoquer le problème des renouvellements de contrat : contrat renouvelé mais souvent avec une coupure, pas d'aide administrative à la rentrée et contrat qui se termine fin juin alors que ce sont périodes où il y a une forte charge de travail administratif...

Réponse : 30 postes supplémentaires avec un fléchage prioritaire pour les élèves en situation de handicap. La secrétaire générale redit que c'est bien des contrats par année scolaire...mais qui se terminent fin juin ! Elle convient que c'est compliqué pour le recrutement et la reconduction puisque ces contrats sont précaires. Il y a aussi des problèmes de vivier de personnes dans les fonds de vallée. La secrétaire générale s'engage pour qu'une réunion se tienne entre l'établissement employeur (lycée Monge), l'administration et les représentants syndicaux. Ceci nous permettra de faire remonter les difficultés rencontrées pas les collègues directeurs sur le terrain. N'hésitez pas à nous faire remonter des éléments à 73@se-uns.org

- **Journée de pré-rentrée** : dans le nouveau calendrier, il n'y a maintenant qu'une seule journée de pré-rentrée (31 août cette année). Les 2 autres demi-journées peuvent être dégagées par le recteur ou l'IA pour tout autre chose. LE SE-Unsa est intervenu pour rappeler que de nombreux collègues ont fait une journée de pré-rentrée le vendredi 28 août, et a demandé que cette journée soit donc prise sur ces deux ½ journées supplémentaires. L'IA est d'accord avec cette proposition. Pour ceux qui n'ont pas fait une deuxième journée de pré-rentrée, 2 autres ½ journées pourront être mobilisées. Pensez à faire des propositions à votre IEN et tenez nous informés.
- **Evaluations CE2** : en réponse aux questions des élus des personnels, l'IA a rappelé que les évaluations CE2 avaient un caractère obligatoire. Elles devaient servir d'évaluation diagnostique et donc être positionnées la deuxième quinzaine de septembre. L'IANA nous informe engager une réflexion et faire des propositions pour accompagner les collègues.

En clair :

- **Ces évaluations ont effectivement un caractère obligatoire et doivent être positionnées dans les premières semaines de l'année.**
- Le cadrage national est très souple et les choix sont à faire par chaque enseignant en fonction de ses objectifs. Les finalités sont clairement pédagogiques, ces évaluations ne fournissent pas des indicateurs de pilotage locaux ou nationaux. **Aucune remontée**



Section de Savoie

même locale ne peut être rendue obligatoire puisque chaque enseignant a la possibilité d'adapter cette évaluation.

- La DGESCO et la DEPP fournissent une aide à l'évaluation diagnostique aux enseignants en proposant de très nombreux items étalonnés (4 niveaux en fonction du pourcentage de réussite constaté par la DEPP).
 - 400 fiches sont disponibles avec la possibilité de trier par grande compétence et par niveau.
 - 2 livrets « complets » offrent une sélection déjà faite, ce qui peut gagner du temps aux enseignants à condition qu'ils jugent que ces items peuvent leur être utiles pour établir leurs progressions et leurs séquences.
- On peut imaginer que les enseignants utilisent d'autres outils d'évaluation (la simple observation des élèves en situation de travail ou des exercices mieux adaptés à leurs objectifs). L'important est qu'ils soient capables de rendre compte des acquis de leurs élèves si l'IEN leur demande.
- **Les IEN ne peuvent pas imposer un protocole unique à tous les enseignants de CE2 de leur circonscription.** Cependant, il peut être intéressant qu'un **travail collectif** soit mené dans la circonscription sur ce qu'il est souhaitable d'évaluer, avec quels outils et ensuite de mener un travail, toujours collectif, d'exploitation des informations collectées pour mettre en place des remédiations aux difficultés constatées. **C'est bien aux équipes d'en juger...**

[Consulter notre article sur les évaluations](#)

- **AESH** : les élus du personnel sont intervenus pour demander des clarifications sur les contrats AESH puisque certains contrats semblent poser problèmes : nombres d'heures, nombre de semaines ...

Les représentants du personnels SE-Unsa : Ludovic BERENGER, Yvon BROCHE, Pascal GAUTHIER et Valérie KIENING